

**INTREST**  
4, Rue des Eperons  
53000 LAVAL  
Tél. 02 43 67 06 03  
intrest@wanadoo.fr

*Frédéric Jervet*

# Des répercussions en cascade dans les entreprises françaises

Selon la DGE, les PME françaises qui ont des relations commerciales avec le Royaume-Uni doivent anticiper le choc.

Marion Kindermans  
@MaKindermans

Le Brexit inquiète les patrons. Cette période d'incertitude, qui accompagne les négociations avec le Royaume-Uni, lancées le 19 juin et qui doivent s'achever le 29 mars 2019, pèse. La Direction générale des entreprises (DGE), placée sous l'autorité de Bercy, a incité cet été les entreprises françaises à anticiper le choc. Quels peuvent être les impacts du Brexit ?

## 1 DROITS DE DOUANE : DES PRODUITS FRANÇAIS PLUS CHERS

Le rétablissement des droits de douane pourrait entraîner une diminution des exportations vers le Royaume-Uni. L'exportateur devrait payer un droit de douane qui se répercuterait sur le prix de vente, rendant le produit plus cher. Les produits français deviendraient moins compétitifs outre-Manche. Les entreprises françaises sont inci-

tées à se préparer à des droits de douane applicables aux pays tiers, qui pourraient atteindre 10 %.

## 2 CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES : REVOIR LE CIRCUIT LOGISTIQUE

Le rétablissement des formalités de contrôle aux frontières aurait un impact sur les circuits logistiques et d'approvisionnement. L'allongement des délais d'attente pour les camions aurait un effet sur les délais de livraison, en particulier sur les produits frais. Et un impact sur les coûts aussi. Dans le droit du travail français, ces heures d'attente seraient comptées en heures de travail. Une des possibilités évoquées est de passer par l'Irlande.

## 3 NOUVELLES RÈGLES DE CERTIFICATION À OBTENIR

Le Royaume-Uni pourrait changer les règles de certification et les conditions de mise sur le marché (norme produit). Cela pourrait peser notamment sur les produits agroalimentaires mais aussi industriels (médicaments, automobiles...). Les entreprises françaises devraient obtenir des certifications spécifiques.

## 4 RENÉGOCIATION DES DROITS ACQUIS ET CONTRATS

Se pose aussi la question de la continuité des droits acquis et des contrats ainsi que de la propriété intellectuelle sur les marques, designs et modèles. L'entreprise pourrait être contrainte de déposer de nouvelles demandes.

## 5 DES MODIFICATIONS POUR LES SALARIÉS OUTRE-MANCHE

La question des visas, des titres de séjour, intervient pour les salariés français de filiales installées au Royaume-Uni. La reconnaissance mutuelle des diplômes sera aussi un enjeu en cas de recrutement. Le statut des ressortissants européens arrive en tête des sujets abordés dans la première phase des négociations, qui doit aboutir à l'automne 2018. A noter, l'OCDE est sortie de sa réserve habituelle en jugeant mardi qu'une annulation du Brexit aurait un impact économique « positif ». L'organisation souligne que cette situation pousse certaines entreprises à se montrer prudentes avant d'investir, voire à déplacer des activités en dehors du Royaume-Uni. ■